

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

Année scolaire 2016 - 2017 PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ECOLE n° 1

ECOLE	Jacques Prévert
Date	4 novembre 2016
Commune	Courzieu

Enseignants présents	prénom, nom, fonction
- Ghislaine Neveu (adjointe) - Sophie Canonier-Félix (adjointe) - Caroline Motillon (adjointe) - Séverine Soubeyrand (directrice) - Mathilde Devaux (adjointe)	
Délégués des parents d'élèves présents	prénom, nom, fonction
- Isabelle Giordana (titulaire) - Sandrine Moissinac (titulaire) - Céline Moulonguet (titulaire) - Véronique Rousset (suppléante) - Aurore Néan (suppléante) - Céline Peyron (suppléante)	
Représentants de la municipalité présents	prénom, nom, fonction
- Vinciane Thumérel (adjointe, représentante du maire) - Magali Er Rafiqi (conseillère aux affaires scolaires)	
Délégué départementale de l'Education Nationale	
Invités	
- Romain Thizy (responsable NAP)	

Absents excusés	prénom, nom, fonction
- Jean-Bernard Cherblanc (maire) - Sylvie Matera (parent d'élève titulaire) - Carine Lombardo (conseillère aux affaires scolaires) - Yacin Karim (conseiller aux affaires scolaires) - Jacques Ronzy (DDEN) - Fabienne Touraine (IEN)	

Ordre du jour
1- Installation du conseil d'école, composition et fonctionnement 2 - Effectifs 2016/2017 et répartition dans les classes 3- Projets en cours : piscine, bibliothèque, prix des Incorruptibles, chorale, tutorat, cérémonie de commémoration de l'Armistice, interventions d'un magicien, 1 000 couleurs pour Anaëlle

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

- 4 - Sorties et spectacles
- 5 - Projet d'école
- 6 - Avenant au projet d'école, mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires
- 7- Moyens alloués à l'école
- 8- Tablettes numériques
- 9- Entretien/Aménagement des locaux
- 10- Règlement de l'école
- 11- Aides spécialisées (RASED)
- 12- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et du Registre de Santé et de Sécurité au travail
- 13- Exercice de mise en sécurité
- 14- Vente de photos
- 15- Vente de chocolats
- 16- Garderie
- 17- Restaurant scolaire
- 18- Transports scolaires
- 19- NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Rédaction du procès-verbal

1- Installation du conseil d'école, composition et fonctionnement

Les parents délégués ont été élus le 7 octobre 2016.

Titulaires : Mme Giordana, Mme Moissinac, Mme Matera, Mme Moulonguet

Suppléantes : Mme Néant, Mme Peyron, Mme Rousset, Mme Rossille

Il y eu 44 votants sur 125 électeurs inscrits soit 35,20 % de participation contre 34,15 % l'année dernière.

Les enseignantes ont fait coller un document avec les noms des parents élus dans le cahier de liaison. Ils peuvent par ailleurs être contactés à l'adresse mail suivante : rpecourzieu@gmail.com. Ils proposeront plusieurs permanences au cours de l'année pour les parents qui souhaiteraient les rencontrer.

Rappel sur la composition du conseil d'école :

→ Sont membres de droit avec voix délibérative : la directrice de l'école (présidente), le maire ou son représentant et un conseiller municipal, les enseignants de l'école et les enseignants remplaçants exerçant dans l'école au moment des conseils, un des enseignants du Réseau d'Aide Spécialisée, les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école, l'inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription.

→ Les parents suppléants peuvent assister aux séances.

→ D'autres membres sont susceptibles d'être présents sur invitation de la présidente.

Le conseil est constitué pour un an et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le conseil se réunit, au moins, une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections de parents d'élèves.

Il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Dans tous les cas, le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

Avant la réunion, le directeur informe l'I.E.N., convoque les membres du Conseil d'Ecole, prend connaissance des problèmes que les parents souhaitent inscrire à l'ordre du jour. L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil, titulaires et suppléants.

Pendant la réunion, le directeur, président de séance, anime la réunion. Il se fait assister par un secrétaire de séance (membre du conseil).

Compétences du conseil d'école

Le Conseil d'Ecole, sur proposition du directeur de l'école vote le règlement intérieur de l'école et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire (composition des classes, utilisation des moyens alloués à l'école, l'organisation des aides spécialisées, la protection et la sécurité des enfants, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles...)

2) Effectifs 2016/2017 et répartition dans les classes

89 élèves répartis dans 4 classes :

TPS/PS/MS : 24 (16 + 8) : classe de Mme Canonier-Félix en maternelle. L'ATSEM est Mme Duboc-Brun.

GS/CP : 23 (13 + 10) : classe de Mme Neveu en élémentaire. Mme Devaux complète le temps partiel de Mme Neveu le vendredi. L'ATSEM est Mme Bessenay.

CE1 / CE2 : 25 (10 + 15) : classe de Mme Soubeyrand et de Mme Devaux en élémentaire. Mme Devaux assure la décharge de direction de Mme Soubeyrand chaque jeudi. Une EVS, Mme Kaloustian est présente dans la classe pour accompagner deux élèves.

CM1 / CM2 : 17 (7 + 10) : classe de Mme Motillon en élémentaire.

Cet effectif va prochainement être légèrement modifié : un élève de CM2 va bientôt quitter l'école et trois élèves vont bientôt arriver à l'école (en PS, CP et CE1). Un élève fera certainement son entrée en TPS en janvier.

Prévisions pour l'année 2017-2018 : $91 - 10 + 10 = 91$

10 élèves de CM2 quitteront l'école et 10 élèves devraient arriver en PS. Il ne s'agit bien sûr que d'une prévision. Ce nombre est susceptible de changer en fonction des déménagements, des emménagements et des inscriptions qui n'ont pas encore été portés à la connaissance de la directrice (enfants nés en 2014 dans une autre commune mais qui résident désormais à Courzieu). A ce sujet, toutes les familles qui souhaitent scolariser leur(s) enfant(s) à l'école Jacques Prévert pour l'année scolaire 2017/2018 peuvent dès à présent prendre contact avec Mme Soubeyrand, directrice de l'école (n° tél : 04 74 70 84 84, mail : 0690929k@ac-lyon.fr).

3- Projets en cours : piscine, bibliothèque, prix des Incorruptibles, chorale, tutorat, cérémonie de commémoration de l'Armistice, interventions d'un magicien, 1 000 couleurs pour Anaëlle

→ Piscine : les travaux de l'Archipel (nouveau nom de l'Aquacentre) sont terminés et les classes des communes de la CCPA (Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle) ont repris les activités aquatiques. Les classes de GS/CP et CE1/CE2 seront concernées par ces activités cette année. Elles iront à l'Archipel chaque mardi matin (de 9h30 à 10h15 au bord du bassin) du 6 février au 16 juin. La classe de GS/CP sera dans le petit bassin et la classe de CE1/CE2 sera dans le grand bassin.

Pour rappel, **les taux d'encadrement** sont les suivants (Circulaire n° 2011-090 du 07 juillet 2011) :

- En maternelle : l'enseignant, un MNS et un adulte agréé ;

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

- En élémentaire : l'enseignant et un MNS

Dans les deux cas, un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un effectif supérieur à 30 élèves.

- Dans le cas d'une classe comprenant des élèves de maternelle et d'élémentaire, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent. Néanmoins quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un MNS.

Les EVS et ATSEM ne peuvent être comptabilisées dans l'équipe d'encadrement.

→ Bibliothèque : les trois classes de l'école élémentaire se rendent à la bibliothèque le lundi tous les quinze jours pour emprunter des livres et écouter des histoires. La classe de TPS/PS/MS bénéficie elle-aussi d'interventions en lien avec la bibliothèque (une fois sur deux à l'école maternelle et une fois sur deux à la bibliothèque). Ce sont des personnes bénévoles qui ouvrent la bibliothèque ces jours-là : Soledad Jorquerria, Catherine Chaduiron, Sylvie Pleutin, Cyrille Pommeret, Stéphanie Durr, Maryline Guillier. Elles sont six pour le moment. Horaires des plages de bibliothèque : TPS/PS/MS de 9h45 à 10h30, GS/CP de 10h45 à 11h30, CE1/CE2 de 14h15 à 15h00, CM1/CM2 de 15h30 à 16h15.

La première séance de bibliothèque aura lieu le 14 novembre.

→ Toutes les classes sont à nouveau engagées dans le prix littéraire « Les Incorruptibles ». Les ouvrages ont été achetés par la bibliothèque et prêtés aux classes.

→ Chorale : la chorale a lieu le mercredi matin tous les quinze jours de 9h45 à 10h45, une fois en grand groupe (dans la salle de motricité de maternelle), une fois en petit groupe (PS/MS/GS/CP dans la salle de motricité de maternelle et CE1/CE2/CM1/CM2 dans la salle de la garderie à l'école élémentaire).

→ Tutorat : les élèves de GS/CP sont tutorés par les élèves de CM1/CM2. Chaque élève de GS/CP a un tuteur référent auquel il peut s'adresser en cas de problème et qui est là pour l'aider, l'épauler, le renseigner. Les photos tuteurs/tutorés sont affichées devant la classe de GS/CP.

→ Cérémonie de commémoration de l'Armistice : elle aura lieu le 13 novembre. Les élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 qui seront présents lors de cette cérémonie liront des extraits du livre « Il fait trop beau pour faire la guerre » de Nicole Lhuillier-Perilhon. Il s'agit de la correspondance entre un soldat yzeronnais au front et son épouse (courzeroise d'origine) à l'arrière pendant la Première Guerre mondiale.

→ Intervention d'un magicien : projet qui concerne toutes les classes de l'école. M. Soccodato, magicien professionnel interviendra auprès des élèves de l'école certains vendredis du mois de novembre (4, 18, 25), du mois de janvier (13, 20, 27) et du mois de mars (3, 10). Les interventions débuteront à 13h30 et les classes d'élémentaires commenceront l'école, à tour de rôle, un peu plus tôt ces jours-là. Les élèves de MS bénéficieront de quatre interventions et les autres classes de huit interventions. Les enseignantes ont fait parvenir un projet de co-intervention à l'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription. Il a été validé. Mme Soubeyrand présente le document « Projet de co-intervention 2016-2017 » aux personnes présentes au conseil d'école. C'est le Sou des écoles qui financera ce projet.

→ 1 000 couleurs pour Anaëlle : ce projet consiste à collecter des gourdes de compotes et yoghourts qui permettront de financer une toute petite partie des soins médicaux d'Anaëlle, une jeune fille atteinte de la maladie de Little qui a un rêve : marcher. Chaque gourde qui sera récoltée sera recyclée et rapportera environ 0,02 € à l'association « 1 000 couleurs pour Anaëlle ». Tous les élèves de l'école ont été sensibilisés à ce projet et sont

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

invités à déposer les gourdes dans un bac récupérateur installé à l'entrée de l'école élémentaire à cet effet.

4 - Sorties et spectacles

PS/MS

- Sortie à la ferme (date non définie)
- Un ou deux spectacles (non définis)

GS/CP

- Sortie au musée du chapeau (date non définie)
- Sortie au cirque (date non définie)
- Spectacle (non défini)

CE1/CE2

- Sortie au musée du chapeau (date non définie)
- Sortie au cirque (date non définie)
- Spectacle (non défini)

CM1/CM2

- Sortie au cirque (date non définie)
- Spectacle (non défini)
- Classe de découvertes sur le thème du cirque en Haute-Loire à Retournac du 29 mai au 2 juin

5 - Projet d'école

Les enseignantes ont rédigé le nouveau projet d'école. Il a été envoyé à l'Inspectrice de l'Education Nationale pour validation.

Il est construit autour de trois domaines : le parcours de réussite scolaire, le parcours citoyen et éco-citoyen et le parcours d'éducation artistique culturelle.

Un ou deux axes prioritaires ont été retenus pour chacun de ces domaines (lecture et écoute pour le premier domaine, sensibilisation au tri et projets citoyens pour le deuxième domaine, variété des activités culturelles proposées et élaboration d'un outil qui permet d'en garder la trace pour le troisième domaine).

Des actions annuelles seront mises en place en lien avec ce projet.

6 - Avenant au projet d'école, mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires

En plus d'aménagements proposés en classe et de l'éventuelle intervention de membres du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté), il existe d'autres types d'aide pour les élèves.

→ Les APC, Activités Pédagogiques Complémentaires sont susceptibles d'être proposées à tous les élèves. Elles sont assurées par les enseignantes sur des plages horaires de 30, 45 ou 60 minutes. Ces temps d'activités ne peuvent pas se dérouler entre 12h00 et 13h30 car la pause méridienne doit être d'au moins une heure et trente minutes pour les élèves sans temps d'apprentissage. Ces temps se déroulent donc entre 13h30 et 14h15 ou entre 16h30 et 17h30. Cinq enseignant(e)s proposent des plages d'APC. Un contrat est transmis à la famille quelques temps avant chaque période. L'aide proposée peut porter sur les apprentissages fondamentaux (mathématiques/français) ou sur un travail en lien avec le projet d'école. Elle n'est pas obligatoire mais il ne faut pas oublier qu'elle peut être très bénéfique aux élèves qui travaillent ainsi en petits groupes sur des compétences qu'ils ont besoin d'approfondir.

Cette année encore, ces aides coïncident en partie avec les temps de NAP (nouvelle nomenclature pour les TAP). Les enseignant(e)s essaient d'informer les familles

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

suffisamment tôt (transmission des contrats avant les inscriptions aux NAP) mais ce n'est pas évident de toujours y parvenir.

La directrice transmet à chaque période la liste des élèves concernés par les APC au responsable des NAP.

7- Moyens alloués à l'école

Moyens alloués

La municipalité octroie 7 500 euros à l'école pour l'année afin d'acheter le matériel de classe ainsi que le matériel collectif (jeux pour la cour, matériel pour l'EPS, pour les arts visuels, feuilles pour les photocopies...).

Comme chaque année, la municipalité a offert un cadeau aux élèves de CM2 qui sont partis en 6^{ème}. Ils ont eu le choix entre des dictionnaires traditionnels, des dictionnaires français/anglais, français/allemand et français/espagnol, des encyclopédies, un atlas, des calculatrices...

Enfin, une année sur deux, la municipalité accorde une subvention de 134 euros par élève pour la classe de découvertes. Cette subvention sera versée cette année à la classe de CM1/CM2.

Le Sou des écoles va financer les interventions de M. Soccodato (magicien professionnel). Cela représente un total de 1 000 €. Chaque classe bénéficiera aussi d'une subvention de 950 €. Une subvention supplémentaire (2 000 €) sera accordée à la classe de CM1/CM2 pour financer la classe de découvertes.

Le complément d'argent versé sur les coopératives de classe provient de la vente des photos et d'une somme demandée aux familles en début d'année (10€ par enfant).

8- Tablettes numériques

Jeudi 29 septembre, Mme Soubeyrand a assisté à une réunion organisée par la CCPA afin de présenter un projet d'achat de tablettes numériques pour les écoles de la Communauté de Communes. La volonté de la CCPA est d'équiper chaque école d'un jeu de tablettes numériques que chaque classe utilisera en fonction de ses besoins. Il est question d'une trentaine de tablettes par établissement. Une personne, chargée de mission par la CCPA, est venue à l'école le 13 octobre pour faire un état des lieux des moyens déjà existants et pour prendre note des besoins et remarques de l'équipe enseignante.

9- Entretien/Aménagement des locaux

→ Achat de six chaises en maternelle.

→ Une clé du portillon de l'élémentaire a été fournie à chaque enseignante et au personnel municipal qui intervient à l'école.

→ Sonnette déplacée de la porte d'entrée au portillon de l'école élémentaire. Une deuxième sonnerie a été installée à l'étage afin que les enseignantes qui ont leurs classes en haut puissent l'entendre quand la classe du rez-de-chaussée n'est pas là.

→ Nettoyage du préau (excréments et plumes de pigeons).

→ Le portillon et la grille de l'entrée de l'école élémentaire vont être rehaussés.

→ Les distributeurs de papier toilette ont été changés

→ Achat des consommables pour le photocopieur (cartouches d'encre)

→ Achat du matériel pour les trousseaux à pharmacie.

→ Les travaux de la maison du Velair (qui jouxte la cour de l'école) vont débuter prochainement : cela aura des incidences sur le stationnement car il y aura moins de places disponibles.

10- Règlement de l'école

Le règlement de l'école a été approuvé et voté à l'unanimité. Il est consultable sur le site de la commune.

11- Aides spécialisées (RASED)

Le RASED est actuellement composé de deux membres :

- une psychologue scolaire, Mme Dazin, qui aide à l'analyse des difficultés de l'enfant, propose des formes d'aides adaptées et favorise leur mise en œuvre. Elle remplace Mme Odin.
- une rééducatrice (maîtresse G), Mme Garde, qui intervient auprès des élèves qui rencontrent des difficultés pour être élève. Elle est en arrêt maladie et ne sera pas remplacée.
- un maître d'adaptation (maître E), M. Frédière, qui intervient auprès des élèves qui manifestent des difficultés persistantes à comprendre et à apprendre.

Un poste E supplémentaire a été créé sur l'antenne RASED qui intervient sur l'école. L'enseignant qui le pourvoira n'a pas encore été nommé.

Le RASED intervient sur plusieurs écoles. Dans tous les cas, les familles sont informées des interventions des membres du RASED auprès de leur enfant.

12- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) et du Registre de Santé et de Sécurité au travail

Ces deux documents sont présentés aux personnes présentes au conseil d'école. Le premier fixe les modalités de la mise en sûreté (confinement) en cas de survenue de risques majeurs (inondations et glissements de terrain à Courzieu) ou d'attentat/intrusion extérieure. Le deuxième permet à chaque personne, personnel administratif et de service, enseignant, parent d'élève, fréquentant un établissement d'indiquer tout dysfonctionnement observé dans l'école en matière de santé et de sécurité.

13- Exercice de mise en sûreté

En lien avec le nouveau dispositif de sécurité, un exercice obligatoire « attentat/intrusion extérieur » a été effectué à l'école le 6 octobre. Les familles en ont été informées via un mot dans le cahier de liaison. Mme Soubeyrand présente aux membres du conseil d'école le protocole de cet exercice qui consiste à mettre en sûreté les élèves de l'école le plus rapidement possible.

14- Vente de photos

Les photos seront bientôt consultables. Les photos de classe seront affichées au restaurant scolaire. Les fratries et les portraits seront consultables aux horaires d'entrée et de sortie de l'école (de 8h50 à 9h00, à 12h00, de 14h05 à 14h15 et à 16h30) ainsi qu'à la garderie pour les parents qui n'ont pas la possibilité de les voir à un autre moment. Les bons de commandes seront à remplir sur place par les familles qui auront le choix cette année entre des photos de classe, des fratries ou des portraits, des calendriers, des cartes de vœux, des magnets et des porte-clés. Les photos seront livrées avant les vacances de Noël. Les bénéfices de cette vente seront répartis entre les quatre classes de l'école.

15- Vente de chocolats

Une vente de chocolats est organisée par la classe de CM1/CM2. Les bénéfices serviront intégralement à financer la classe de découvertes des élèves de CM1/CM2.

16- Garderie

Elle fonctionne de 7h30 à 8h50 le matin sous la surveillance de Mme Ciuffa et de Mme Faizant (Mme Faizant arrive à 8 heures) et de 16h30 à 18h30 l'après-midi sous la surveillance de Mme Ciuffa. Elle est gérée par la municipalité.

Circonscription Grézieu-la-Varenne Monts du lyonnais

Les locaux de la garderie peuvent être utilisés par les enseignantes pendant les temps scolaires.

17- Restaurant scolaire

Odile Razy et Chantal Thizy sont toujours responsables du restaurant scolaire (préparation des repas, encadrement des élèves, installation, rangement et nettoyage de la salle). C'est la municipalité qui gère ce service. Les inscriptions sont quotidiennes et se font toujours à l'école le matin. Les factures sont envoyées à domicile par la trésorerie de l'Arbresle. Mme Véronique Bastion, secrétaire de mairie, est chargée de la comptabilité du restaurant scolaire. Quarante-cinq à cinquante-deux enfants y prennent leur repas chaque jour. Le prix du repas est établi en fonction du quotient familial. Pour ce faire, il faut que les familles transmettent leur quotient familial en mairie. Si cela n'est pas fait, le tarif normal est appliqué.

18- Transports scolaires

La municipalité a mis en place un nouveau transport scolaire cette année. Ce service est utilisé par treize familles. Vingt élèves sont concernés. Ces élèves sont transportés dans un minibus, la Baladeuse, conduit par Sébastien Volay.

19- NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

NAP est la nouvelle nomenclature utilisée pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Ces activités sont mises en place par la mairie de 13h30 à 14h15 et n'ont pas de caractère obligatoire. Elles concernent en moyenne cinquante enfants par jour.

Romain Thizy était le référent de ces activités mais il va être remplacé par Jennifer Vivert. 07 83 40 50 82 (jennifer.clbessenay@mjc-larbresle.fr)

L'équipe d'animateurs comprend :

- Christian Gignac, Marie-Claude Faizant et Nathalie Barret qui sont là tous les jours.
- Kevin Martin est présent les lundis et mardis et Lucie Moretton est présente les jeudis et vendredis.

Cinq pôles d'activités sont proposés :

- activités physiques et sportives
- activités autour de la lecture et de l'écriture
- activités créatives, techniques et manuelles
- activités artistiques et d'expression corporelle
- activités citoyennes

Cette année encore, il devrait y avoir un partenariat avec les pompiers et la boulangerie.

Prénom, nom **du secrétaire de séance**

Date :

Signature

Prénom, nom **du directeur d'école**

Date :

Signature